



## 30 ans déjà que la mobilité des jeunes est à l'œuvre en Europe !

La programmation Erasmus + 2014-2020 se veut plus simple que les éditions précédentes et met l'accent sur la formation professionnelle !

L'Agence est bien plus qu'un gestionnaire de fonds ; elle accompagne les porteurs de projets dans leur ingénierie pour une qualité maximale des propositions.

Le programme Erasmus + peut aussi bénéficier aux secteurs professionnels qui peuvent d'ailleurs être porteurs de projets.

Pour plus d'informations : [www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)

## Des personnes ressources dans l'enseignement agricole !

Une question, la recherche de partenaires, comprendre les financements, identifier d'autres projets : des personnes peuvent vous aider.

- Chargés de coopération internationale en SF(R)D-D(R)AAF
- Chargés de mission Europe et programmes européens (CMEPE)
- Animateurs de réseaux géographiques – zone Europe

Retrouvez les coordonnées des acteurs de la coopération internationale à l'adresse suivante : <http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/cooperation-internationale/la-cooperation-internationale-dans-lea/acteurs-de-la-cooperation-internationale.html>

## Le regard du grand témoin

Les travaux du séminaire ont conduit Christiane DEMONTES à identifier en **3 éléments-clé**, les **conditions de réussite** à réunir dans la mise en place de la mobilité des apprentis.

### Partenariat

La notion de **travail en réseau** ou en **plateforme** est une nécessité qui peut être approchée au niveau du **territoire** ou au niveau de la **filière**.

La **relation entre le maître d'apprentissage et le référent du CFA** doit être **consolidée**, et ce au-delà du seul projet de mobilité car elle représente un bouclier contre les ruptures de contrat.

Le **rôle** de l'équipe de direction en tant que **chef d'orchestre est primordial**. La **professionnalisation** de l'équipe dans le domaine de la mobilité apparaît comme un **préalable**.

### Parcours

L'**ancrage** de la mobilité dans le **projet d'établissement** et le **projet pédagogique** apparaît comme une caractéristique de la pérennité des projets confortée par la **volonté politique de l'institution**.

L'inscription de la mobilité dans le **parcours de l'apprenti** est un élément fort de la réussite, et ce d'autant plus que la mobilité est à **valoriser** de différentes manières.

### Réglementation

C'est un domaine qui nécessite à la fois une **simplification** et une **harmonisation** sans doute à l'échelle **européenne**. L'expérimentation en cours sur la mobilité longue laisse entrevoir la **création d'un statut européen de l'apprenti**. Sans nier les problèmes et en souhaitant une évolution, il faut quand même souligner que la mobilité est déjà mise en place malgré de nombreuses contraintes et ce depuis 30 ans !

« La mobilité, c'est un formidable outil de citoyenneté européenne. La mobilité ne doit pas être anxiogène. Les jeunes ne doivent pas avoir peur de l'Europe, et plus ils bénéficieront de mobilités, moins ils auront peur ! »

## Et maintenant ?

Le séminaire du mois de juin 2017 « encourager la mobilité des apprentis » constitue l'étape fondatrice des travaux engagés dans le cadre du dispositif national d'appui en faveur du développement de la mobilité des apprentis de l'enseignement agricole.

A cet égard, le séminaire se devait de répondre à la question « des besoins des acteurs pour l'émergence et le développement de projets ».

La question des suites à donner au séminaire se pose dans un contexte d'actualité riche en matière d'apprentissage et de mobilité en apprentissage, laissant paraître de possibles évolutions d'ordre réglementaire notamment en faveur du développement de projet.

A ce stade, les fruits de la réflexion apportée par les témoignages et les ateliers orientent les travaux à venir vers la production de ressources relatives à la **définition, la conduite et à la valorisation des projets de mobilité**.



## Encourager la mobilité des apprentis en mobilisant en particulier

## les programmes de l'Union Européenne

focus sur le séminaire des 8 et 9 juin 2017 à Dijon

La mobilité européenne des apprentis bénéficie d'un fort **PORTAGE POLITIQUE** marqué dès 2008 par la possibilité pour un apprenti, d'effectuer un stage dans une entreprise européenne, ou plus récemment en 2014, de confier aux CFA la mission d'encourager la mobilité.

Moins développée qu'en formation initiale scolaire, la mobilité des apprentis est toutefois une **REALITE** qui revêt des formes différentes et qui contribue pour sa part à la construction de la citoyenneté européenne des futurs professionnels.

Conduit dans le cadre d'un contrat de travail, l'**APPRENTISSAGE** présente des **SPECIFICITES** notamment d'ordre réglementaire qui pourraient entraver le développement de la mobilité. Toutefois, son positionnement à l'interface entre le monde de l'entreprise et celui de l'école fait de l'apprentissage, un creuset d'**EXPERIENCES UNIQUES** où la mobilité peut être autant source de **RICHESS**e personnelle et professionnelle pour l'apprenti que pour son maître d'apprentissage.

Le séminaire s'est donné comme ambition de répondre à la problématique « **des besoins des acteurs pour l'émergence et le développement de projets** » en portant un regard particulier sur les formations infra-baccalauréat.

Pour cela, il a réuni des **ACTEURS** en prise avec la mobilité dans l'**Enseignement Agricole** (représentants de l'enseignement agricole : EPLEFPA, CNEAP, UNREP et UNMFREO, CFA, SRFD, DRAAF, Inspection de l'Enseignement Agricole, DGER) et des acteurs externes institutionnels et professionnels (DGEFP, Agence Erasmus +, Institut Jacques Delors, UNEP).

L'organisation du séminaire confiée au dispositif national d'appui, particulièrement Eduter Ingénierie – AgroSup Dijon a permis d'avancer dans la réflexion en s'appuyant sur les travaux des **ASSISES TERRITORIALES** de la mobilité des apprentis initiées par les Régions et l'agence Erasmus + depuis 2014.

Ces journées constituent une première étape de travail, active et collective, à partir de laquelle de nouvelles actions pourront être mises en œuvre, pour accompagner les CFA dans un développement « sécurisé » de leurs projets de mobilité.

Cette action contribue à l'ambition de donner **ACCES A LA MOBILITE A 15 000 APPRENTIS** à l'horizon 2022, affirmée par la consolidation des fonds alloués au programme européen Erasmus +.

**Retours sur ces deux journées, placées sous le regard du grand témoin**

**Christiane DEMONTES, personnalité qualifiée du CNEFOP.**

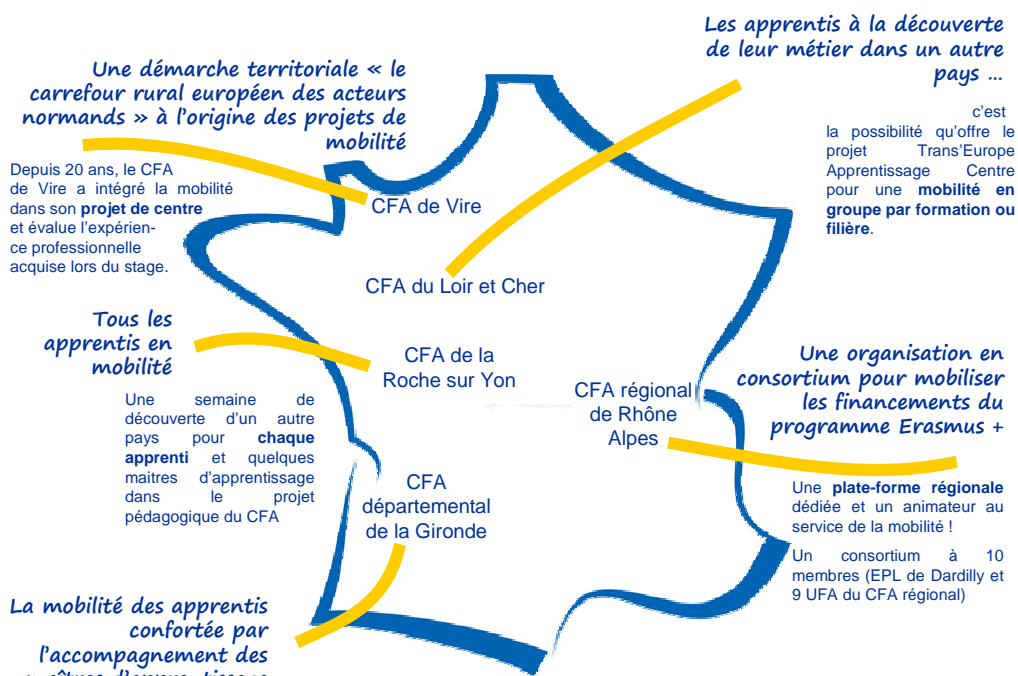


# La mobilité dans l'enseignement agricole : déjà une réalité !

## Parole d'acteurs

Pas UNE mais DES mobilités : stage en entreprise ou voyage d'études, individuelle ou collective, brève ou longue, portage local ou régional, financement régional ou Erasmus +... ; autant de caractéristiques des mobilités mises en œuvre par les CFA !

Quelques CFA témoignent :



Les apprentis à la découverte de leur métier dans un autre pays ...

c'est la possibilité qu'offre le projet Trans'Europe Apprentissage Centre pour une mobilité en groupe par formation ou filière.

Une organisation en consortium pour mobiliser les financements du programme Erasmus +

Une plate-forme régionale dédiée et un animateur au service de la mobilité !  
Un consortium à 10 membres (EPL de Dardilly et 9 UFA du CFA régional)

1 250

c'est le nombre d'apprentis de l'enseignement agricole ayant participé à une mobilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ! (base Hermès - novembre 17)



La formation par apprentissage est encadrée par le code du travail. Il est impératif de s'y conformer strictement. Développer la mobilité dans l'espace européen relève de la gageure ; il faut articuler les réglementations entre elles, sans compromis ... en respectant le droit de chacun !

La primauté de la mobilité des jeunes doit prévaloir. Pour ce faire, une réflexion sur l'évolution du contrat d'apprentissage est en cours, avec en éventuelle perspective la création d'un contrat « parcours international ».

# Les ateliers : une réflexion collective

en quelques mots

## Quelle responsabilité et quelle implication de l'entreprise ?

Absence, rémunération, minorité de l'apprenti, réglementation sont autant de freins à lever par une information préalable au contrat claire et objective.

La participation des entreprises aux projets de mobilité est avancée comme facteur facilitateur : la mobilité peut alors passer d'une notion de charge financière à celle d'un investissement !

## Une réglementation à adapter vis-à-vis de la responsabilité des entreprises Un engagement CFA-entreprises à formaliser en amont ou au début du contrat

## Quel développement de la mobilité ?

Individuelle ou collective, en voyage d'études ou en stage en entreprise, inscrite dans un parcours, pour une filière... : à chacun sa mobilité, à chacun son projet !

C'est d'ailleurs sur la méthodologie de gestion de projet que semble reposer la réussite et la pérennité des actions mises en œuvre.

## L'inscription de la mobilité des apprentis dans le projet d'établissement Une méthodologie de gestion de projet à définir et à mettre en œuvre

## Un projet : d'accord, mais quelle ingénierie mobiliser ?

Un projet où les paramètres à prendre en compte sont nombreux : rien de tel que travailler à plusieurs dans le cadre d'un réseau ou d'un consortium et de s'appuyer sur les ressources existantes au niveau des entreprises ou de leur organisation professionnelle, du territoire, de la région ou du national...

## Co-construction du projet de mobilité dans la durée Mutualisation des expériences

## Le projet au CFA, comment cela se passe t-il ?

Une équipe éducative convaincue, professionnalisée et disponible

Un partenariat de l'EPL au niveau local, régional ou national à l'échelle du projet visé

De la réflexivité, une valorisation et une communication adaptées

Trois ingrédients pour la réussite du projet

## Monter un projet de mobilité, ne serait il pas d'abord faire de la coopération interne, locale et régionale ?

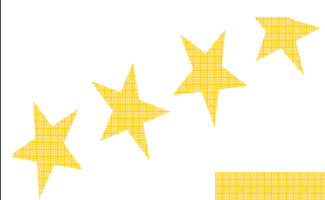
## Quelle organisation pour une modalité nouvelle ?

Logistique, administrative, financière, pédagogique... autant de qualificatifs sur lesquels veiller pour la bonne mise en œuvre du projet !

Des niveaux d'interventions adaptés à la nature du projet et à son avancée

D'où la nécessité de définir les étapes-clés, les acteurs, les modalités de gestion avec une perspective de capitalisation des expériences et de mutualisation des outils.

## Un projet, une équipe, une organisation claire



L'Union Nationale des Entreprises du Paysage place la mobilité comme un vecteur d'acquisition de nouvelles compétences pour les apprentis. Le développement doit se faire y compris en intra-national car les techniques utilisées peuvent être différentes d'une région à l'autre. Le principe d'échanges semble être un levier au développement de la mobilité pour permettre de palier l'absence de l'apprenti en entreprise. L'UNEP est adhérente de l'ELCA, association de fédérations européennes du paysage, qui pourrait être un bon vecteur de développement de partenariats.

